Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi)

ANALYSE CRITIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL DE 2025 AU BURUNDI

Vue partielle des participants aux élections communales et législatives de juin 2025 à Makamba, dont le secrétaire général du CNDD-FDD, Ndikuriyo Révérien, accompagné de sa femme, tous deux souriants et vêtus aux couleurs de leur parti (voir au centre), à Makamba en province de Burunga.

Janvier 2026

Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS 3

0. RÉSUMÉ EXÉCUTIF 4

0.1. Structure du travail 4

0.2. Bref aperçu du contenu des chapitres 5

0.2.1. Chapitre I. 5

0.2.2. Chapitre II 6

0.2.3. Chapitre III 6

1. INTRODUCTION 8

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 8

CHAPITRE I. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX INFLUENCANT LES PROCESSUS ÉLECTORAUX 10

I.1. Les conditions socioéconomiques vécues par la population 10

I.2. L'environnement d'une Gouvernance politique et sécuritaire ou la mobilisation des ressources sentimentales et passionnelles. 12

I.3. Le cadre légal encadrant le processus électoral 16

CHAPITRE II. ANALYSE DES ÉLECTIONS : DÉROULEMENT, RÉSULTATS ET GESTION DES RÉSULTATS 19

II.1. Du déroulement des élections : des scrutins dits compétitifs en apparence seulement. 19

i) Les élections des députés et des conseillers communaux 19

ii) Les Sénatoriales 21

iii) Les élections des Conseillers de colline et de quartiers 22

II.2. Présentation sommaire des résultats 23

i) L'élection des députés 23

ii) Les Communales 23

iii) Les Sénatoriales 24

iv) Les Collinaires et de Quartiers 24

II.3. Gestion des résultats 24

CHAP.III. ANALYSE DES TENDANCES LOURDES DE CONSEQUENCES DES RESULTATS DE CES ELECTIONS 25

III.1. Une réorganisation administrative du territoire exclusionnaire 25

III.2. Vers une hégémonie politico-institutionnelle et un système autoritaire exclusionnaire 25

III.3. Des élections qui ouvrent des défis énormes au pays 25

Conclusion 29

Tous ces espoirs nourris n'ont pas été assouvis par les élections de 2025. Or, sans bonne gouvernance globale favorisant une cohésion sociopolitique interne et sans bonnes relations au double niveau régional et international, le financement et la réussite de la « vision 2040 – 2060 » seront impossibles. 30

Recommandations 30

Bibliographie 32

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- **AGL:** Afrique des Grands Lacs
- **APDR :** Alliance pour la Paix, le Développement et la Réconciliation
- **CDP:** Conseil des Patriotes
- **CENI:** Commission Électorale Nationale Indépendante
- **CNL :** Congrès National pour la Liberté
- **CNDD-FDD :** Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie
- **FBU:** Francs Burundais
- **FDLR :** Forces démocratiques de libération du Rwanda
- **FMI:** Fonds Monétaire International
- **FPI:** Fraternité des Patriotes Ineza
- **IDH:** Indice de Développement Humain
- **ONG:** Organisation Non Gouvernementale
- **PIB:** Produit Intérieur Brut
- **PTF:** Partenaire Technique et Financier
- **SNR:** Service National de Renseignement
- **UPRONA :** Union pour le Progrès National

0. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Tout au long de l'année 2024 et au début de 2025, le Burundi se préparait aux élections. Celles-ci eurent effectivement lieu entre juin et août 2025. Comme partout en Afrique, les élections sont des moments de vie intenses où les acteurs au pouvoir et ceux de l'opposition placent de gros enjeux, les uns y expérimentant des scénarios de vie ou de mort, physique comme symbolique. C'est cette dimension qui permet d'apprécier si un processus électoral augure de perspectives de changements qualitatifs, possibles ou impossibles.

La présente analyse porte sur le processus électoral de 2025 au Burundi. En effet, tout au long de l'année 2025, le Burundi préparait les élections des députés, des conseillers communaux, des sénateurs et des conseillers de collines ou de quartiers tandis que les présidentielles sont prévues pour 2027. Elles eurent lieu entre juin et août 2025.

Afin de saisir les grandes leçons à retenir de ce processus électoral, l'analyse adopte une démarche méthodologique de nature qualitative à dominante sociohistorique séquencée en trois temps.

0.1. Structure du travail

Dans un premier temps, l'analyse considère que le vote consiste avant tout en une addition de comportements électoraux qui résultent de travaux de socialisation politique. Par conséquent, ce premier temps, correspondant au premier chapitre, revient sur les éléments qui sont généralement utilisés par la science politique électorale pour comprendre ce qui influence les choix des électeurs.

Dans un deuxième temps, correspondant au deuxième chapitre, l'analyse se concentre alors sur les élections elles-mêmes, en présentant le déroulement, les résultats et la gestion des polémiques qui en ont résulté.

Enfin, l'analyse termine avec l'insistance sur les grandes conséquences des résultats de ces élections qui ont débouché sur la concentration de tous les pouvoirs institutionnels dans les mains d'un seul parti.

Précédée par une introduction et un cadre méthodologique, l'analyse se termine par une conclusion, des indications bibliographiques et des recommandations.

0.2. Bref aperçu du contenu des chapitres

0.2.1. Chapitre I.

Se fondant sur les études et conclusions pertinentes des écoles de Michigan (Miller & &lii, *The Responsable Voter*, 1948 et 1992) et de Columba (Lazarsfeld &alii, *The People choice a President*, 1944 et 1992, le premier chapitre revient en effet sur les grands éléments qui influencent les électeurs, les uns plus déterminants (Columbia) que les autres (Michigan).

Pour cela, il analyse les conditions de vie objectives et subjectives, matérielles et immatérielles, vécues et simplement perçues de la population burundaise. Ainsi, le premier point du chapitre se fonde sur les leçons des études de Michigan pour dégager les conditions socio-économiques de vie. S'inspirant des rapports croisés de situations, il montre l'état tellement difficile de l'économie burundaise si bien que le Gouvernement soit mécaniquement condamné à l'inefficience. Si l'on ajoute que dans la plupart des cas, cet état est lié à la mauvaise gouvernance globale, on peut conclure que c'est une situation qui conduit à la révolte des gouvernés et à la demande de changement à la condition que ces derniers en prennent conscience et qu'ils ne soient pas victimes de détournement des résultats de leur vote. C'est cette préoccupation de la conscience populaire qui conduit l'analyse au deuxième et troisième point du premier chapitre.
Avant d'infirmer ou de confirmer la première hypothèse, un deuxième et un troisième point viennent discuter des conditions jugées subjectives de vie mais qui ne sont pas moins objectives que les premières. Il s'agit des conditions sociopolitiques et sécuritaires.

Le deuxième aspect relatif aux ressources proprement politiques est ailleurs relatif aux dimensions idéelles et idéologiques qui permettent aux électeurs de choisir. Il s'agit des idées conservatrices ou révolutionnaires qui offrent des choix décisifs aux électeurs. Le point montre que dans le cas du Burundi, ces idéologies se jouaient davantage sur le terrain des émotions et des passions liées aux événements douloureux vécus dans le passé. D'où il parle de mobilisation des représentations sentimentales. Dans le contexte de 2025, il s'est agi d'embrayer sur les accents mis sur les peurs liées aux idéologies ethno-nationalistes dominantes dans la région.

Les acteurs réduisaient tous les problèmes du Burundi à leurs expressions idéologiques de nature ethno-nationaliste telles que bien instrumentalisées lors de la crise de 2015-2020. Mais ces mobilisations émotionnelles cachaient mal des stratégies d'auto-conservation pour des acteurs sortants qui se sont rendus coupables de la criminalisation de l'État sur le terrain économico-financier que sécuritaire. Elles cachaient mal des problèmes de sécurité collective relative aux violations massives des droits humains et de libertés publiques, tel que cela était établi régulièrement par les organisations nationales et internationales spécialisées en la matière. Le point se termine en épinglant cette dimension importante de la gouvernance globale.

Enfin, le chapitre premier reprend les dispositions légales et réglementaires encadrant les élections afin de voir si ce cadre légal n'a pas influencé les élections d'une manière ou d'une autre. Il sied de remarquer que certaines dispositions de la Constitution de 2018 et du Code électoral de 2024 constituent des restrictions portant exclusion des acteurs politiques ou de la société civile et des médias considérés par le pouvoir comme pouvant « gêner » son triomphe.

Le chapitre conclut en faisant remarquer que si le premier déterminant socio-économique a été l'enfant pauvre de la campagne électorale, en revanche, la plupart des acteurs politiques burundais ont investi le deuxième déterminant.

Cela conduit à conclure que si les résultats des élections de 2025 ont été sincères, on pourrait déduire des analyses que les Burundais votent plus sentimentalement que rationnellement !

0.2.2. Chapitre II

Ce deuxième chapitre porte sur l'analyse des élections elles-mêmes. Il se concentre sur leur déroulement aussi bien durant la période pré-électorale qu'au cours du temps du vote en mettant l'accent sur les thématiques privilégiées par les acteurs et les conditions d'inclusion ou d'exclusion des parties impliquées. Le chapitre enchaîne ensuite avec les résultats des élections telles que proclamées par la CENI. Il en résulte que tous les sièges de toutes les institutions concernées par le vote ont été attribués au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

0.2.3. Chapitre III

Ce dernier chapitre est avant tout analytique de la conclusion du processus électoral de 2025.
En effet, il porte sur les tendances lourdes des conséquences ou des impacts d'un tel processus électoral qui débouche sur la monopolisation totale de tous les pouvoirs institutionnels par un seul parti politique. Au-delà des implications qui découlent généralement des élections massives favorables à un parti dans les démocraties, au Burundi, il s'est agi ni moins ni plus de créer les conditions de préservation d'un régime conservateur, monopartisan et exclusionnaire ayant l'objectif de protéger par les institutions la collusion des oligarchies politico-civiles, économiques-financières et militaro-financières au cœur d'un pouvoir monolithique violent. Il s'agit de manière périphérique d'imposer à tous la « vision 2040-2060 » voulue par le Président Evariste Ndayishimiye.
Les conséquences majeures dégagées sont la poursuite de l'enlisement de la Gouvernance globale sur les plans politique et économique, la réduction drastique croissante de l'espace de l'expression des libertés et droits de l'homme ainsi que l'isolement du Burundi sur la scène internationale.
Précédée par une introduction et une méthodologie, l'analyse se termine par une conclusion, une bibliographie sommaire et quelques recommandations.

1. INTRODUCTION

Depuis 2005, le Burundi organise des élections en tant que mécanisme identifié à Arusha en Tanzanie par les protagonistes politiques en négociations pour sortir des crises cycliques à dominante ethno-politique. Ces négociations avaient abouti à la signature, le 28 août 2000, d'un Accord de paix et de réconciliation. Cet Accord qui avait suscité un espoir de stabilité politique et de reconstruction économique et sociale a été mis à l'épreuve d'abord en 2015 avec la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat (interdit par l'Accord et par la Constitution de 2005), ensuite avec la Constitution de 2018 qui vint vider de son esprit l'approche consociative introduite par Arusha.

Les élections de juin, juillet et août 2025 constituent un cinquième round après celles organisées en 2005, 2010, 2020. Lors de ces derniers rounds, les consultations populaires concernaient les présidentielles, législatives, communales et collinaires ou de quartiers, tantôt de manière décalée, tantôt de manière regroupée.
Pour mieux analyser et comprendre le processus des élections de 2025 qui concernaient uniquement les législatives, les communales et les collinaires et de quartiers tandis que les présidentielles auront lieu en 2027 consécutivement aux modifications introduites en 2018 par la nouvelle Constitution, nous proposons de considérer trois niveaux : le niveau des déterminants généraux du vote ; le vote lui-même et les conséquences ou impacts des choix sur le système politique qui en découle.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Comme toute analyse des situations des processus électoraux, la présente analyse part du postulat fondamental que le vote n'est pas une manifestation de sentiments accidentels du moment. Il s'agit d'une expression de sentiments et d'appréciations évaluatives de l'action ou de l'intention d'action gouvernementale murie longtemps avant les échéances électorales. Bien sûr, certains évènements de contexte peuvent venir influencer les comportements des électeurs. Tels sont les résultats des recherches menées par les grandes traditions individualistes (du rational choice) et holistes (du global influences).[1]

Cela permet de comprendre la place importante réservée au premier chapitre consacré à l'analyse des déterminants généraux du vote. Nous considérons que les éléments y consacrés relatifs aux conditions de vie sociopolitique des populations, l'environnement politique et sécuritaire vécu et perçu en termes d'inclusion participative, d'état de droit et de droits de l'homme, les événements historiques mémoriels vécus ainsi que le cadre légal et institutionnel tracé pour l'encadrement des choix ont fortement influencé, les uns plus que les autres, les comportements électoraux de 2025.

La présente méthodologie est donc d'abord et essentiellement heuristique et analytique car l'analyse est éclairée par cette perspective épistémologique. Elle est ensuite fondée sur **la**

[1] https://www.universalis.fr/encyclopedie/individualisme-et-holisme/

triangulation de sources qualitatives et quantitatives. En effet, des documents de politiques (discours des acteurs principaux, programmes et de projets de sociétés préconisées par les partis, les interviews données par les acteurs lors de différentes émissions radiodiffusées ou télévisées, l'observation directe des meetings et des campagnes électorales), à des données de différents horizons rapportant l'état de l'économie burundaise, la situation des droits de l'homme et des libertés et de la Gouvernance politique et économique à différents moments de ce pays.

Ces données qualitatives ont été croisées ou triangulées avec **des données statistiques** relatives aux comportements et attitudes politiques pouvant influencer les élections. Il s'agit enfin de la compilation des résultats électoraux conservés sur le site de la CENI rapportant toutes les élections depuis 2010.

CHAPITRE I. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX INFLUENCANT LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

L'analyse de tels éléments, dans la mesure où ils ont influencé les attitudes, actions et comportements politiques électoraux, se ferait mieux à travers des cadres et des situations structurants à savoir les conditions socioéconomiques de vie des populations : environnement d'une Gouvernance politique et sécuritaire perçue et vécue ; le cadre légal encadrant le processus électoral en question.

I.1. Les conditions socioéconomiques vécues par la population

A la veille des élections de 2025, la situation économique du Burundi ne s'est guère améliorée par rapport aux crises antérieures ; au contraire elle s'est empirée. On dirait que **les impacts des sanctions économiques de 2015-2016 commencent même à se faire sérieusement sentir** simplement parce que le Gouvernement NDAYISHIMIYE n'a pas engagé les réformes indispensables dont certaines étaient exigées par les partenaires financiers du Burundi.

Selon les données du Ministère des Finances (MACMOD, 2024/2025), l'économie burundaise est fortement dépendante du secteur tertiaire avec une proportion de 49% du PIB en 2023/2024 contre 22% du secteur secondaire en légère évolution et 29% du secteur primaire qui est en forte baisse depuis 2017 et la croissance du PIB sera de 5,4% en 2025 contre 4,2%.

Par-delà ces données gouvernementales parfois optimistes, la Banque Mondiale, en croisant plusieurs données généralement réalistes, faisait les projections du Burundi suivantes[2] :

- Une croissance économique de 2,7% en 2023 qui ralentirait en 2024 pour s'établir à 2,2% en raison des pénuries persistantes du carburant et des devises étrangères. Le secteur industriel (avec 1,2% en 2024 contre 2,7% en 23) et les services (2% en 2024 contre 2,6% en 2023) sont les plus touchés ;
- C'est entre 2025 et 2026 que la croissance devrait atteindre 3,9% soutenue par l'agriculture, l'exploitation minière et les dépenses publiques ;
- L'inflation avait atteint 27,1% en 2023 en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants mais devrait diminuer à 22,1% en 2024
- Le déficit de compte courant atteint 16,1% du PIB en 2023 et devrait s'améliorer à 15,9% en 2024 pour atteindre 13,6% en 2026 ;
- Le déficit budgétaire était projeté à 7,1% du PIB en 2024 ;
- La dette publique est projetée à 70,6% du PIB en 2024 mais devrait diminuer à 67% du PIB en 2026.

[2] Banque Mondiale au Burundi *; banque mondiale.org/fr/country/burundi/overview* ; mis à jour le 10/10/2024

À partir de ces données, la Banque mondiale estimait que le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec 87% de la population vivant avec moins de 1,9 dollars US et un PIB/habitant de 245,8 dollars en 2023 selon le FMI, contre 311,0 dollars US en 2022. En 2022, le pays était classé 187ème sur 193 pays en termes de développement humain (IDH)[3].

Si l'on réfère aux éléments du « rational choice » influençant généralement les processus électoraux selon lesquels l'électeur vote en fonction des conditions sociales objectivement et personnellement vécues, une situation constitue généralement **un terreau majeur de mécontentement des gouvernés** se traduisant concrètement sur terrain par **d'énormes pénuries** pour la population ainsi que **d'une augmentation vertigineuse des prix de toutes les denrées de première nécessité** à commencer par l'alimentaire, sans parler des produits d'importation (en particulier le carburant, et les médicaments) qui exigent la disponibilité des devises, rarissimes en ce moment. Tel est le cas du Burundi lors des élections de 2025.

Cette situation provoque d'autant plus de mécontentements et nourrit le terreau de révoltes résultant d'une mauvaise gouvernance économique du pays dont le niveau de responsabilité est bien connu et établi au sommet de l'État, ceci signifiant l'inefficience socioéconomique du gouvernement. Tel est le cas également du Burundi en 2025.

En effet, la situation socio-économique du pays est catastrophique ; ce qui le place parmi les premiers des plus pauvres du monde, selon différents rapports sérieux. Les élections de 2025 ont eu lieu au moment où, le Burundi faisait face à une crise économique sans précédent caractérisée par la pénurie des devises, du carburant et des produits médicaux essentiels importés, l'inflation vertigineuse ou la hausse généralisée des prix des produits de base tandis que le pouvoir d'achat de la population s'amenuisait vertigineusement[4].

En raison des crises politiques successives et de la mauvaise gouvernance économique dont le pays souffrait depuis plusieurs années, le pays se retrouvait sans ressources. Par conséquent, le Gouvernement ne peut pas entreprendre et réussir des politiques publiques d'envergure. Ainsi les infrastructures de développement (routes, ports, aéroports, anciennes entreprises, etc.) et sociales (écoles, établissements publics dont les universités et instituts, les hôpitaux ou centres de santé, etc.) sont débordées de demandes et sont dans des états de délabrement avancé. Non plus, l'État ne peut pas entreprendre des stratégies de réduction de la pauvreté en s'engageant notamment à stabiliser les prix. Les rigidités politiques du Gouvernement ont empêché les Partenaires Techniques et Financiers de débloquer les appuis budgétaires qui auraient permis d'amortir ces chocs économiques.

[3] Banque Mondiale, *Rapport 2024, Burundi. Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale.*

[4] L'organisation OLUCOME a publié en novembre 2024 une étude montrant l'extraodinaire "Envolée des prix" de la plupart des produits de première nécessité plongeant les Burundais dans le désarroi": OLUCOME, "Envolée des prix, les Burundais dans le désarroi, in Journal Iwacu , 26/11/2024.

La crise d'efficience socio-économique est dangereuse aussi bien pour la démocratie que pour un pouvoir d'Etat. Par rapport à la démocratie, il a été démontré que seuls les gens qui ont vu leur niveau de vie baisser déclenchent le changement. Par contre, les gens qui sont restés longtemps dans la pauvreté sombrent dans l'apathie, l'attentisme et la fatalité. Plus cette dernière catégorie sera dense et installée dans la longue durée, moins il y aura de possibilité de révolte[5]. Autrement dit, **la paupérisation est inversement proportionnelle aux attitudes citoyennes de revendication des droits et libertés.** Cela risque d'être le cas du Burundi.

Par rapport à l'Etat lui-même, **la crise d'efficience lui enlève sa légitimité en faisant douter les gouvernés quant à la capacité du Gouvernement à diriger**. Ce doute produit une crise de confiance dans le leadership. Il peut s'en suivre le développement des sentiments de révolte ou d'insurrection. Le salut des dirigeants à rester se trouve dans le recours à la force.

Or, à terme, la violence appelant la violence, l'instabilité politique est vite arrivée ; ce qui aggrave encore plus la crise d'efficience et donc de progression de la démocratie.

Dans le cas du Burundi, les projets de société et programmes de gouvernement des parties prenantes au processus électoral, en particulier du parti au pouvoir, ne montraient pas que les élections de 2025 venaient résoudre la crise d'efficience qui est la plus dangereuse de toutes. Il fallait donc craindre une évolution chaotique du processus électoral.

C'est pourquoi, par rapport à ce que l'on a vu et entendu pendant la campagne électorale, et si les résultats des élections sont sincères, cela signifierait que **la majorité du peuple burundais voterait en dehors des repères fondamentaux utilisables pour l'analyse rationnelle des élections à savoir que le niveau de satisfaction politique au Burundi est inversement proportionnel à celui de la satisfaction socio-économique.** Les candidats aux élections l'auraient alors vite compris, eux qui en majorité investissent davantage dans les ressources sentimentales et passionnelles du passé et du présent burundais douloureux au lieu d'entreprendre des projets de développement et d'amélioration des conditions de vie de la population.

I.2. L'environnement d'une Gouvernance politique et sécuritaire ou la mobilisation des ressources sentimentales et passionnelles.

Si l'on veut comprendre la situation politique du Burundi à la veille des élections de 2025, il faut sans doute partir du contexte très structurant de 2015 à 2020 tant il est vrai que le Président Evariste NDAYISHIMIYE n'a pas été capable de contrôler efficacement les tendances lourdes laissées par Pierre NKURUNZIZA.

La crise politique et institutionnelle de 2015 est venue structurer et influencer désormais la vie politique du Burundi et par conséquent les processus électoraux. En effet, elle a sévi à la suite de l'annonce de la troisième candidature du Président Pierre NKURUNZIZA suivie de son

[5] Acemoglu D., Robinson, JA, *Economic origins of dictatorshih and democracy,* Cambridge University Press, 2006

élection en juillet 2015. Venant mettre en cause l'Accord d'Arusha d'août 2000 pour la paix et la réconciliation au Burundi ainsi que la Constitution de 2005 qui régissait les institutions qui en étaient issues. La décision a contribué ainsi non seulement à créer un malaise profond dans l'État-Nation et un conflit majeur entre acteurs politiques mais aussi à isoler le pays.

Politiquement, les relations du pays avec la communauté internationale sont restées tendues. Face aux exigences de ses partenaires techniques et financiers relatives à l'arrêt immédiat des crimes commis dans le cadre de la répression des manifestations contre le 3ème mandat, à l'amélioration des conditions de la bonne gouvernance, à l'instauration d'un Etat de droit et de respect des libertés publiques, le gouvernement s'est mué dans **une politique de dissimulation à forte dose de populisme ethno-nationaliste.**

Lors de la campagne électorale de 2025, les meetings, les slogans et les discours du CNDD-FDD ont rappelé ses manifestations de 2015 dénonçant l'impérialisme des « Bakoloni » (colonisateurs) accusé d'être responsables des divisions ethniques et de soutien à la minorité ethnique dans la région contre la majorité Hutu. Toute opposition au non-respect des mandats fut traitée de manœuvre **de certaines puissances étrangères aux ambitions hégémoniques consistant à soutenir le retour au pouvoir de la minorité tutsi**. Les dirigeants ont développé **un repli identitaire de nature ethnique et nationaliste. Une résurgence de la forte instrumentalisation du clivage ethnique hutu-tutsi a été densément observée, histoire de noyer la question proprement politico-institutionnelle de gestion des mandats en une surenchère émotionnelle, passionnelle et sentimentale.**
Cette orientation idéologique a été utilisée pendant la campagne électorale de 2025 et a contribué à empoisonner le climat politique interne et régional, en particulier les relations avec le Rwanda.

Des stratégies de ponction et d'extorsion de biens et de fonds sur les populations et les fonctionnaires ont été savamment et massivement montées afin d'essayer de compenser les pertes de ressources économiques et financières subies du fait de l'arrêt des appuis financiers qui provenaient de l'extérieur. Conduites dans un contexte de pauvreté extrême, ces ponctions entretenaient de mauvaises relations entre les dirigeants et les dirigés. Ces derniers se réfugient dans une attitude de résignation en raison d'un verrouillage de tout le territoire au niveau administratif et policier ; un verrouillage plus ou moins violent organisé depuis les élections de 2025 et confié au parti au pouvoir et à sa jeunesse affiliée, avec la bénédiction d'une administration locale, une police et d'une justice en manque d'indépendance.

Lors de ce processus de 2025, l'on a vu à l'œuvre les effets de collusion spectaculaire dans le champ politique entre trois oligarchies constituées et renforcées par la crise de 2015 : l'oligarchie politico-institutionnelle, l'oligarchie militaro-policière, l'oligarchie économico-financière. Cette collusion a influencé le processus électoral jusqu'au parrainage des candidats à l'élection et à l'entrée au Gouvernement.

En effet, profitant de la crise politique et de ses dérives, en particulier d'une tentative de coup d'État, le 13 mai 2015 et d'une insurrection armée en décembre de la même année, **un groupe**

d'« oligarques militaires et policiers » s'est imposé dans le champ politique, se rendant ainsi incontournable pour la protection du pouvoir du président Pierre Nkurunziza. Certains de ces militaires et policiers ont excellé dans la campagne de répression et ont été accusés d'être auteurs d'exactions et de crimes de violations massives des droits de l'Homme.

La situation de pénurie des ressources a également favorisé la montée et la structuration d'un autre groupe : les **oligarques économico-financiers** ». En contrepartie des largesses accordées par l'Etat dans le cadre de l'octroi des marchés publics et des exonérations fiscales mais aussi de monopoles dans l'importation et la commercialisation de produits stratégiques (pétrole, équipements militaires et policiers, engrais chimiques, etc.), ces commerçants financèrent le parti au pouvoir et les hautes personnalités civiles et militaires du parti CNDD-FDD.

Sur le plan politique, cette montée et ce triomphe des oligarques militaires et économico-financiers constituent la grande caractéristique de cette période de crise de 2015 à 2020. Ils ont pénétré le champ politique et sont engagés aux côtés des « **oligarques politiques** » pour contrôler les leviers du développement économique et social ainsi que les processus proprement politiques comme les élections. Ils tiennent les acteurs politiques, ce qui a pour conséquence de bloquer les dynamiques de changement qualitatif favorables à la démocratie, la bonne gouvernance, l'État de droit et le développement économique et social.

Un véritable système politico-économique gangréné par la mafia et la criminalité organisée s'est constitué. Dès lors, un tel pouvoir ne peut que survivre physiquement, matériellement et symboliquement qu'en recourant à la protection par les institutions de l'Etat (Administration, Justice, Armée et Police) qu'il tient à contrôler.

À la veille des élections de 2025, bien que le Président NDAYISHIMIYE ait tenté de réduire la puissance de certains en favorisant la montée à la place de ses clientèles, il n'arrive pas à renverser les tendances lourdes et on a l'impression qu'il est même tenu et réduit à la coopération, sans doute pour « avoir la paix ».

Pendant ce temps, l'on a vu que depuis la crise de 2015, l'opposition interne ou exilée s'est considérablement affaiblie. Elle était victime parfois des contradictions internes, souvent des stratégies de destruction, de menaces et des intimidations continues de la part du régime.
Le processus controversé de révision constitutionnelle, entamé par le gouvernement en 2017, a finalement abouti à l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution en mai 2018 et à sa promulgation en juin de la même année.

Une telle Constitution, élaborée en pleine montée de la fièvre ethno-nationaliste, venait mettre fin au système « consociatif » mis en place par les accords d'Arusha tout en gardant les quotas ethniques au sein des institutions publiques et en enlevant un nombre de « checks and balances »[6].

[6] Ces Accords mettaient trois clauses obligatoires importantes : une obligation constitutionnelle au Chef de l'Etat de nommer un 1er Vice-Président issu d'un parti et d'une ethnie autres que les siens et proposé par son parti ; une

Les élections de 2020 ont également marqué la vie politique jusqu'aux élections de 2025. En effet, **tout l'espace public institutionnel, du sommet de l'État à la colline ou au quartier, fut monopolisé par un seul parti**.

Ce fut un **recul notoire de la démocratie pluraliste et une hypothèque sérieuse aux possibilités d'expression des libertés et des droits des citoyens et surtout sur les processus électoraux à venir dont celui de 2025.** Avec ces résultats, le parti au pouvoir assure seul une hégémonie écrasante. **Sans autre espace d'expression, avec un pouvoir qui détenait tous les pouvoirs de contrôle contraignant de la société, il resta peu de manœuvre d'action pour l'opposition.**

Qui plus est, avec la nouvelle Constitution de 2018, tous les pouvoirs politiques et institutionnels sont concentrés entre les mains du Président, pour consacrer en fait et en droit **un autoritarisme à présidentialisme mono-centré**. Avec une culture politique **confondant le parti et l'État**, ce sont **tous les leviers des pouvoirs administratifs qui sont contrôlés par des militants du CNDD-FDD, ce qui crée dans la société des frustrations** liées au fait que l'ensemble des citoyens sont privés de l'équité et de l'égalité dans l'accès aux services publics.

- **Au niveau sécuritaire : état des droits de l'homme et des libertés publiques**
- ***Des Droits de l'homme et de la sécurité pour tous.***

À la veille des élections de 2025, en matière d'État de droit, la situation des libertés et des droits de l'Homme ne s'est pas améliorée malgré le changement du Gouvernement issu des élections de 2020. Et pourtant **cette question déterminait le retour ou non des réfugiés burundais dans leur pays, un sujet à fort enjeu** puisque non seulement il a contribué à la forte mobilisation de l'opposition lors de la campagne électorale de mai 2020, mais aussi le rapatriement massif des réfugiés aurait envoyé à la communauté internationale des messages positifs favorisant la **reprise de la coopération.**

Le problème majeur qui a persisté jusqu'aux élections et qui conditionnait l'existence d'un État de sécurité pour tous, c'est la déficience au niveau du pouvoir en matière de culture institutionnelle pour induire un État **de droit**.

Les principes de respect de la hiérarchie institutionnelle et des procédures légales ont été constamment violés.

Depuis 2020 jusqu'en 2025, différents rapports hebdomadaires ou mensuels des organisations spécialisées en la matière telles que la Ligue ITEKA, ACAT-Burundi, Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (FIDH), Human Right Watch,

obligation constitutionnelle d'obliger le Chef de l'Etat à nommer des membres du Gouvernement issus et proposés par des partis de l'opposition ayant obtenu 5% aux élections législatives ; des majorités de blocage au sein du parlement permettant à l'opposition de peser sur le vote des lois organiques.

Amnesty International[7], ou encore les rapportages de médias locaux[8], sont systématiquement revenus sur des accusations de violations dont les principaux auteurs étaient la police, le Service National de Renseignements, les jeunes affiliés au parti au pouvoir - Imbonerakure, etc. Tous dénonçaient **le manque d'indépendance de la police et de la justice** qui soit se rendaient complices en inculpant les innocents, soit n'instruisaient pas les dossiers pour dire le droit.

Le 30 août 2024, lors de la Journée Internationale des Victimes des disparitions forcées, le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) faisait même remarquer « **qu'à moins d'une année des élections de 2025, les disparitions forcées prennent une ampleur alarmante** » depuis fin décembre 2023 (120 personnes disparues au cours de janvier à juillet 2024 seulement)[9].

Le rapport du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Burundi présenté à Genève en septembre 2024, puis le récent rapport présenté en septembre 2025 ont porté sur les accusations dans ces termes : assassinats, arrestations arbitraires, disparitions forcées, tortures, etc[10].

Enfin, la situation sécuritaire en Afrique des Grands Lacs s'est invitée dans les discours de la campagne électorale de 2025 et a ranimé les passions politiques du Burundi. Car, en effet, les crises en AGL sont des effets du phénomène de « contagion ». Elles ont éclaté d'abord au Burundi en 1993, puis au Rwanda en 1994 avant d'enflammer le Zaïre de Mobutu dès 1996. Des flots de réfugiés d'ethnie hutu du Rwanda rejoignirent ceux du Burundi installés une année plus tôt à l'Est du Zaïre. **Les idéologies ethno-nationalistes chargées de passions et de sentiments communautaristes se sont imbriquées et animées les consciences des animateurs et militants des CNDD-FDD et FDLR naissants.**

I.3. Le cadre légal encadrant le processus électoral

Le cadre légal électoral général est établi par ***la Constitution du 7 juin 2018*** dont l'esprit a cheminé depuis le début des années 2010 quand il engagea ses premiers pas fermes vers sa détermination à sortir du « modèle d'Arusha » qui lui semblait s'interposer sur son chemin de la construction d'un « Présidentialisme mono centré absolu. »

[7] Voir par exemple, Ligue iteka, juillet 2025, N°485, « Un quinquennat tultueux sous le Gouvernement du Général Ndayishimiye Evariste » ; ACAT, Rapport sur le monitoring des violations et atteintes aux Droits de l'Homme commises au Burundi recensé pour juillet 2025 (assassinats, enlèvements, arrestations arbitraires et détentions illégales, atteintes à l'intégrité physique) ; FIDH, Rapport mondial 2025 Burundi : Evénéments de 2024.

[8] Il s'agit essentiellement des radios Isanganiro, RPA, Inzamba et le journal Iwacu. Les médias du gouvernement ou affiliés n'en disent rien.

[9] FOCODE, Déclaration du FOCODE à l'occasion de la Journée internationale des victimes des disparitions forcées », 30 août 2024

[10] https://WWW.iwacu-burundi.org/rapport-au-vitriol.gitega-voit-rouge/

L'imposition de son troisième mandat en 2015 suivie de manifestations contestataires et de violences contre-protestataires du gouvernement ainsi que d'une tentative de coup d'Etat n'ont fait que radicaliser et structurer le camp du Président. Les sanctions prises par la communauté internationale accentuent le vécu et le sentiment d'une « bête blessée ».

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'élaboration, le vote et la promulgation de la Constitution de 2018. Elle vient tracer d'abord le cadre légitimateur des élections. Ainsi, la Loi fondamentale proclame que l'élection est un droit pour chaque citoyen (art.19) qui en jouit en toute égalité avec les autres sans discrimination (art.22). Ensuite, elle vient disposer que « ***les élections sont libres, transparentes et régulières*** » **(art.88) et pour ce faire qu'elles doivent être** ***« organisées de manière impartiale » à tous les niveaux*** » **(art.89), par une Commission indépendante** « ***composée de personnalités indépendantes*** » **(art.91) qui** « ***garantit la liberté, l'impartialité et l'indépendance du processus*** » **(**art.90).

La Constitution de 2018 détermine également des acteurs principaux des élections à savoir les partis politiques. Elle reconnaît que le **multipartisme est reconnu au Burundi (art.75) et qu'une loi garantit la non-ingérence des pouvoirs publics** dans le fonctionnement des partis agréés (art.80) selon des modalités fixées par la loi (art.81) Après avoir rappelé que **les corps de défense et de sécurité ne sont pas autorisés à adhérer aux partis politiques** (art.82), le même texte fondamental précise **le cadre des mandats en stipulant que le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de sept ans renouvelable une fois (art.97) tandis que les parlementaires (députés et sénateurs) dont le mandat est national ((art.154), conseillers de communes de collines/quartiers conservent la durée de 5 ans contenus dans les constitutions précédentes et des modes de scrutin spécifiques** : suffrage universel uninominal majoritaire (élections présidentielles), mode de scrutin de listes bloquées à représentation proportionnelle par circonscription (pour les députés et Conseillers communaux : art.173) ; suffrage indirect uninominal exprimé par les Conseillers communaux par circonscription (Sénateurs : art.185), **suffrage universel direct et majoritaire uninominal et en dehors des partis pour les conseillers de collines/quartiers**.

La Constitution de juin 2018 a pesé lourdement dans le processus électoral et influencé la campagne. Elle se démarquait de celle de 2005 dans la mesure où elle venait mettre un terme à certains **principes obligatoires qui étaient issus des négociations d'Arusha et qui introduisaient le consociationnisme,** c'est-à-dire le partage du pouvoir sur des bases politico-ethniques. Ainsi par exemple, les minorités de blocage qui existaient au Parlement et qui obligeaient le parti majoritaire à négocier les votes des lois organiques furent supprimées. De plus, rien dorénavant n'obligeait le Président de la République à négocier avec les partis sur les personnalités politiques à nommer, etc.

En définitive, il est plutôt consacré **un réductionnisme ethnique au détriment de la participation des partis politiques** puisqu'il est privilégiée uniquement l'appartenance ethnique (à l'exception de la tête de l'Exécutif où Président et Vice-Président doivent être d'ethnies et de partis politiques différents).

En plus de la Constitution, les élections de 2025 sont couvertes par la **Loi organique N° 1/12 du 5 juin 2024 portant modification de la Loi organique N° 1/11 du 20 mai 2019 portant code électoral**. Par rapport à celui de 2019, le nouveau Code introduit des modifications importantes notamment **les cautions à verser par les candidats** à divers postes (art.29) : 200.000 Fbu pour les Conseillers communaux, par liste des candidats de partis ou de coalitions de partis ou par indépendant ; 2 millions pour les candidats parlementaires (art.166) et 100 millions pour les candidats à l'élection présidentielle (art.104). **Ces cautions exorbitantes au regard des ressources des acteurs de l'opposition est un mécanisme déguisé, ou un « cens caché » d'exclusion aux suffrages.**

Pour tous ces postes, le candidat est déclaré « indépendant » s'il a quitté son parti depuis au moins un an, et 2 ans s'il était membre d'un organe de direction (art.28). **Une telle disposition semble saine en apparence. Pourtant, elle cache mal le fait qu'elle vise l'exclusion du candidat potentiel Agathon Rwasa privé de la possession de la direction du CNL mais dont il n'est pas démissionnaire**. Enfin, le même Code réserve l'exclusivité de la proclamation des résultats des votes à la CENI, ce qui signifie que **ni les mandataires électoraux indépendants ou des partis politiques, ni les médias dépêchés sur les bureaux de vote n'ont l'autorisation de publier ce qu'ils voient en direct. Cela constituait également une intention de favoriser le détournement de la sincérité du vote.**

On le voit, au-delà des principes, de transparence et de liberté des scrutins proclamés dans la Constitution, un tel cadre électoral vint dresser plusieurs restrictions sur ce chemin.

CHAPITRE II. ANALYSE DES ÉLECTIONS : DÉROULEMENT, RÉSULTATS ET GESTION DES RÉSULTATS

Le présent chapitre porte sur la description du déroulement des élections, la présentation sommaire des résultats scrutin par scrutin ainsi que la façon dont les polémiques qui ont résulté de la proclamation des résultats ont été gérées.

II.1. Du déroulement des élections : des scrutins dits compétitifs en apparence seulement.

Les élections des députés et des conseillers communaux se sont déroulées le même jour, soit le 5 juin 2025. Elles étaient toutes régies par le Code électoral de 2024.

i) Les élections des députés et des conseillers communaux

a) L'élection des députés

De façon générale, la campagne comme le vote se sont déroulés dans un calme relatif.

Même s'il a été entendu **des cas d'intolérance et de candidats aussi bien avant, pendant et après les scrutins à l'encontre des membres des partis de l'opposition**, on peut dire que **les violences de haute intensité que l'on pouvait attendre du contexte préélectoral n'ont pas eu lieu**. A cela plusieurs explications :

(i) La première explication serait que les Burundais semblent avoir intériorisé le coût terriblement négatif du recours à la violence politique après le vécu des événements de 2015.

(ii) La deuxième explication serait le climat de peur qui règne depuis que les élections de 2020 ont abouti au premier monopole de l'espace public et au quadrillage politique et administratif du territoire.

(iii) La troisième raison est liée aux spéculations de certains partis et leaders de l'opposition qui n'ont pas eu le courage de contester en spéculant sur d'éventuels dividendes que leur accorderait le parti vainqueur. Même des candidats indépendants qui auraient pu profiter du contexte pour s'affirmer ont joué le même jeu.

(iv) La quatrième raison est à situer au niveau de l'idéologisation atteinte avec la campagne du parti CNDDD-FDD menée depuis longtemps jusqu'aux collines par le Secrétariat général du parti, à l'exclusion d'autres partis. Cette idéologisation jouait abondamment sur les blessures sentimentales du passé et les risques d'y retomber en cas de non-renouvellement du pouvoir en place. L'autre argument serait à chercher dans le jeu de séduction opéré autour de certaines politiques publiques populaires héritées du pouvoir Nkurunziza ou encore dans ceux initiés dans le cadre de la promotion des emplois via les activités génératrices de revenus

des projets PAEJ[11] et autres financés par divers Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ces différentes raisons permettent de comprendre aussi le taux élevé de participation lors du vote (en particulier dans le monde rural) alors que **l'on avait assisté à des hésitations lors du début des inscriptions aux rôles.**

La campagne s'est poursuivie avec un calme relatif grâce notamment aux messages apaisants lancés lors d'une réunion-manifestation organisée à Gitega par le Président de la République où défilaient les leaders des principaux partis pour lancer la compétition électorale.

Cependant, **des irrégularités plus ou moins importantes selon les acteurs ont été enregistrées le jour du vote. Tous les principaux partis politiques de l'opposition (UPRONA, CNL, Coalition « Burundi Bwa Bose », CDP, FPI, etc.) ont dénoncé les mêmes irrégularités que le Conseil Episcopal de l'Eglise Catholique : bourrages d'urnes, intimidations sur les bureaux de note exercées par les jeunes du parti au pouvoir, exclusion des mandataires des partis de l'opposition lors du dépouillement, transcription de faux résultats lors du comptage des voix, ce qui faussait la sincérité du vote, etc.** Tandis que ces partis contestaient les résultats et réclamaient la réorganisation du scrutin, les représentants de l'Église catholique concluaient au manque d'approfondissement de la démocratie électorale.

En ce qui concerne les forces politiques et idéologiques qui se sont dégagées, on pourrait noter d'abord que sur le plan idéologique, les acteurs burundais (partis et personnalités indépendantistes) sont caractérisés par une absence de marquage net. Mais en décortiquant, on pourrait dégager les lignes suivantes dessinées **à partir des thèmes discursifs très investis** pendant la campagne : **le camp « régimiste » et conservateur qui concentrait sur l'idéologie ethno-nationaliste, souverainiste et sécuritaire** d'un côté (proche du pouvoir), le **courant d'un « changement réformateur » axant ses discours davantage sur les questions de Gouvernance politique (démocratie, libertés et droits de l'homme) et économique (lutte contre la corruption efficience socio-économique, etc.)** du côté de l'opposition. A la marge, on a d'autres acteurs (partis et indépendants) qui développaient des thématiques précises en rapport avec le développement (lutte contre le chômage, promotion de l'agriculture, développement de l'économie numérique, etc.).

Ces différentes forces sont réparties en **33 partis, 1 coalition et 11 indépendants**. Mais **au final, seuls 9 partis politiques et 1 coalition ont pu aligner des candidats au niveau national. Ceci vient rappeler l'existence et l'importance du fameux « cens caché »[12] par-delà les arguments et simples spéculations des uns et des autres ci-haut décrits.**

[11] Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes

[12] Selon Wikipedia, "*Le cens caché est un concept de science politique et de sociologie politique qui désigne la transformation de facto d'un système de suffrage universel en un suffrage censitaire par l'auto-exclusion des catégories les moins dotées en capital culturel et en compétence politique de la population. Il a été créé par Daniel Gaxie dans Le Cens caché.* »

Les élections des députés se sont déroulées conformément aux dispositions du Code électoral qui prévoit **5 circonscriptions correspondant aux 5 nouvelles provinces pour un partage de 100 sièges au niveau national**. **Les sièges sont répartis selon la méthode d'Hondt**[13] à tous les partis ayant franchi le seuil électoral de 2 % des suffrages exprimés.

Le même Code dispose qu'un nombre variable de députés supplémentaires s'ajoute à ce total de telle sorte que cette répartition finale des membres de l'Assemblée Nationale corresponde à un ratio 60-40 entre Hutu et Tutsi auquel s'ajoute un quota de 30% de femmes.

L'ensemble des membres cooptés sont choisis par la CENI parmi les candidats non élus figurant sur les listes des partis ayant remporté au moins un siège au scrutin direct, en concertation avec ces derniers.

Enfin, le Code précise que ***trois membres de l'ethnie Twa sont cooptés*** par la CENI sur base des listes présentées par les organisations représentatives reconnues en tenant compte du sexe et de la répartition géographique.

b) L'élection des conseillers communaux

Elles aussi se sont déroulées conformément au même Code électoral et le même jour que celles des députés (5 juin 2025). Mais celles-ci ont ceci de spécial qu'elles déterminent l'élection des Sénateurs et des Administrateurs communaux. Les communales se font comme les précédentes sur base de listes bloquées à représentation proportionnelle présentées par les partis politiques selon les mêmes quotas constitutionnels susmentionnés.

ii) Les **Sénatoriales**

Elles se sont déroulées le 23 juillet 2025. Consécutivement à la mise en œuvre du nouveau redécoupage territorial, le Sénat allait être composé de 10 membres élus à raison de 2 élus par circonscription électorale correspondant à chaque province, auxquels s'ajoutent trois autres de l'ethnie Twa qui sont cooptés par la CENI.

C'est ce que dispose l'article 142 du Code électoral : « *Le Sénat est composé de deux délégués de chaque province, élus par un Collège électoral composé de membres des Conseils communaux de la province considérée, provenant de communautés ethniques différentes et élus au cours des scrutins distincts menés sur base de candidatures présentées par les partis politiques, les coalitions de partis politiques ou à titre indépendant* »

La même disposition précise qu'il y a trois membres de l'ethnie Twa cooptés par la CENI et provenant de provinces différentes » et il est assuré un minimum de 30% de femmes.

[13] *La méthode D'Hondt repose sur le principe de la distribution proportionnelle, visant à attribuer des sièges aux partis en fonction de leur niveau de soutien populaire. Le processus implique la division du nombre total de votes reçus par chaque parti par une série de diviseurs. Les sièges sont ensuite attribués aux partis en fonction des résultats de ces calculs. Source : https://tutorax.com/blogue/quest-ce-que-le-systeme-dhondt/*

iii) Les élections des Conseillers de colline et de quartiers

Conformément aux dispositions du Code électoral de 2024, *les élections collinaires et de quartiers ont eu lieu le 25 août 2025*. 5 Conseillers devaient être choisis pour chacune des 3044 collines et quartiers du pays et ce après une campagne électorale supposée être non partisane c'est-à-dire menée en dehors des appartenances aux partis.

Selon l'art.176 du Code électoral, l'électeur inscrit à l'envers du bulletin trois noms choisis parmi les candidats dont un au moins est celui d'une femme afin de rentrer dans les 30% exigés pour les autres institutions.

Le mode de scrutin est uninominal majoritaire et celui qui arrive en tête des voix devient le Chef de colline ou de quartier. Il sera appuyé par les 4 suivants en ordre du nombre de voix obtenues.

Dans la pratique, et ce depuis les élections de 2020, ces scrutins collinaires et de quartiers de 2025 se sont déroulés sous forte influence partisane. Depuis que le parti CNDD-FDD a instauré et installé toutes ses structures jusqu'aux collines et quartiers et surtout que des fonds de développement importants ont été alloués pour gestion au niveau des collines et des quartiers, les autorités locales ont constitué un enjeu pour le contrôle et le verrouillage politique et administratif du territoire.

En 2025, le nouvel enjeu est que pour le Président Evariste Ndayishimiye et le CNDD-FDD, il devait y avoir une homogénéité partisane sur l'ensemble du pays afin de mettre en œuvre la « Vision 2040 et 2060 ». C'était le mot clé de la campagne électorale. C'est pourquoi, sur l'ensemble des collines et quartiers, les candidats devaient bénéficier de l'investiture des états-majors du parti. Et si un candidat dissident ou fantôme se déclarant du CNDD-FDD, il était immédiatement exclu et sanctionné. Quant aux candidats d'autres partis, ils étaient, dans de nombreuses situations, purement et simplement victimes de manœuvres pour leur exclusion soit par intimidation et menaces, soit par instrumentalisation par la CENI.

II.2. Présentation sommaire des résultats

i) L'élection des députés

Au total, *les résultats suivants ont été proclamés le 1O juin 2025 par la CENI* puis validées le 20 juin 2025 par la Cour Constitutionnelle :

Suffrages exprimés : 5.859.238, soit 98,54%

Votes blancs : 44.514 soit 0,75%

Votes nuls : 42.117 soit 0,71%

Total : 5.945.869 soit 100% et une baisse de 12% par rapport à 2020

Abstention : 67.629 soit 1,12%

Inscrits/participants : 6.013.968 soit 98,88%

Taux de participation : 98,8%

Classement selon les 3 premiers partis et intégrant ceux ayant perdu des sièges par rapport aux élections de 2020 :

1er : CNDD-FDD : 96,51% avec une progression de 25,5% par rapport aux élections de 2020 ; soit 100% de sièges avec une progression de 14% par rapport à 2020.

2ème : UPRONA : 1,38% de sièges soit une baisse de 1,2% par rapport à l'élection de 2020 ; soit 0% de sièges et une perte de 2 sièges par rapport à l'élection précédente.

3ème : CNL : 0,58%, soit O sièges et une baisse de 22,8% de sièges par rapport à l'élection de 2020.

ii) Les Communales

Les résultats publiés le 11 juin 2025 par la CEN se présentent comme suit :

Buhumuza : sur 175 sièges convoités, le CNDD-FDD a emporté 168 laissant 6 à l'PRONA et 1 au CNL

Bujumbura : sur 275 sièges, le CNDD-FDD a raflé 272, l'UPRONA a eu 2 et le CNL 1.

Burunga : Sur un total de 176 sièges, le CNDD-FDD en a pris 174, l'UPRONA 1 et le CNL 1

Butanyerera : 207 sièges étaient convoités. Le CNDD-FDD a pris 207, le CNDD-FDD a emporté 206 sièges et un seul siège est revenu à un Twa.

Gitega : Le CNDD-FDD a gagné 217 sur 225 en jeu, l'UPRONA 7 et le CNL 1.

Ces élections vont déterminer les sénatoriales qui vont suivre.

iii) Les Sénatoriales

Le résultat final de l'élection des sénateurs est le suivant :

Le CNDD-FDD a emporté tous les sièges au niveau de chaque circonscription, soit 2 hommes et 2 femmes. Au total, le parti au pouvoir compte 10 Sénateurs avec une parité Homme – Femme auxquels s'ajoutent 3 Sénateurs provenant de la communauté Twa, soit au total 13 Sénateurs.

Comme dit plus haut, ces résultats étaient connus à l'avance. À partir du moment où le parti CNDD-FDD avait remporté dans les 42 communes que compte le pays l'écrasante majorité des sièges, et étant donné les dispositions du Code électoral ainsi que l'effet très fort des consignes du parti qui étaient celles de « remporter tous les sièges afin de mettre en œuvre la Vision du Gouvernement » pour des militants très dociles, il devait en découler un effet d'entrainement. Il est même pour le moins étonnant que des partis comme l'UPRONA et l'APDR aient eu le courage de participer au scrutin des Sénateurs.

iv) Les Collinaires et de Quartiers

N'étant pas des élections de compétition sélective entre partis, il devient inutile d'aller donner d'autres résultats que ceux correspondant à 3044 collines et quartiers * 5 Conseillers, soit 15.220 Conseillers dont 3044 Chefs.

II.3. Gestion des résultats

Les partis de l'opposition ont dénoncé ce qu'ils qualifient de « mascarade électorale » et ont menacé de ne pas en reconnaître les résultats. Mais la réponse du pouvoir a été cinglante. Alors que la procédure légale prévoit que tout recours s'adresse aux instances communales (CECI) , provinciales (CEPI) et nationales (CENI) selon le type de contentieux, le Président de la République a opposé aux partis contestataires le fait que c'était lui le premier recours avant de menacer de sanctions sévères ceux qui continueraient de se dresser sur le chemin tracé par les décisions de la CENI et de la Cour constitutionnelle.

Cette façon de gérer un contentieux électoral révèle pour le moins sinon un malaise politique du moins une crise sans réponse définitive.

Dans le cas particulier des élections collinaires et de Quartiers, la politisation est allée jusqu'au détournement des voix des Chefs élus sauf qu'à ce niveau la résistance des populations militants du CNDD-CDD a contraint la CENI et l'État-major du parti à rétablir leurs préférés dans leurs droits.

Mais quelles sont les tendances lourdes en termes de conséquences posées par le fait que le CNDD-FDD ait occupé la totalité des sièges à tous les niveaux institutionnels ?

CHAP.III. ANALYSE DES TENDANCES LOURDES DE CONSEQUENCES DES RESULTATS DE CES ELECTIONS

Ce point s'arrête sur deux grandes conséquences à savoir les impacts exclusionnaires de la réorganisation administrative ayant précédé les élections ainsi que la dérive du système politique vers un système hégémonique, monopartisan et exclusionnaire. Il aborde en troisième temps les défis que ces élections ouvrent pour le Burundi pour l'avoir pas satisfait aux grandes attentes nourries en termes de gouvernance globale

III.1. Une réorganisation administrative du territoire exclusionnaire

Les résultats montrent que le regroupement des provinces et des communes et donc des circonscriptions électorales (15 provinces et une mairie à 5 provinces, 119 communes à 44) a eu pour effet d'abord de réduire les opportunités d'ascension sociale et politique chez les militants des partis. Car, la réduction des circonscriptions n'a pas été accompagnée par la compensation conséquente en nombre de sièges. Ensuite, la réduction du nombre de circonscriptions réduisant le nombre de sièges rendait plus accrue la concurrence politique. En plus de l'absence d'une culture de partage du pouvoir, ces éléments pourraient contribuer à expliquer en partie les tentations monopolistiques du CNDD-FDD qui essaie de compenser la réduction des sièges par l'occupation du maximum.

III.2. Vers une hégémonie politico-institutionnelle et un système autoritaire exclusionnaire

En conséquence des résultats de tous ces scrutins, le CNDD-FDD occupe **tout l'espace institutionnel d**u pays. Au regard de l'allure partisane que les élections de collines et de quartiers prennent, alors que la loi ne le prévoit pas ainsi, cette hégémonie institutionnelle pourrait s'étendre à tout le pays du sommet à la base. Qui plus est, la tentation qu'est celle du parti au pouvoir de se confondre à l'Etat pourrait se transformer ensuite en une monopolisation de l'espace politique et le système politique tout entier connaitrait une **hégémonie politico-institutionnelle d'un seul parti** et un **système exclusionnaire à tous les niveaux**. L'absence d'une culture démocratique et institutionnelle développée pourrait ensuite laisser courir le pays à une **intolérance politique et des violations des droits et libertés individuelles. Cela créerait une crise de confiance dans le leadership et le gouvernement aussi bien au niveau national qu'international, ce qui bloquerait les flux d'investissement et donc les ressources pour lutter contre le sous-développement.**

III.3. Des élections qui ouvrent des défis énormes au pays

Les grandes tendances en termes de défis, de risques et de conséquences à court, moyen et long terme que l'on observe avant les élections pèsent aussi bien sur les élections que sur la période post-électorale.

Somme toute, ces tendances concernent **des questions aux grands enjeux politiques à savoir la Démocratie, la Bonne Gouvernance, l'Etat de droit ou la Sécurité pour tous ainsi que les Droits de l'Homme.**

Dans un rapport de son analyse de la Gouvernance au Burundi en 2024[14], la Fondation Moi Ibrahim attribue au pays la note de 41,4%, ce qui le place à la 43ème position sur 54 pays africains. Au détail, le rapport recoupe 4 domaines en attribuant à chacun une note : 1) Sécurité et État de droit (35,7 %) ; 2) Participation, Droits et Inclusion (39 %) ; 3) Fondements des opportunités économiques (44,4 %) ; 4) Développement Humain (46,4 %).

Ce rapport venait corroborer plusieurs autres à savoir : « *Global Peace Index, 2024* » qui classait le Burundi à la 129ème place sur 154 pays en matière de Paix et Sécurité ; « *Global State of Democracy Initiative, 2024* » classait le pays à la 138ème position sur 154 pays en matière de démocratie ; « *Freedom House, 2024* » qui attribuait au pays la Note de 4/40 pour les Droits politiques et 10/60 pour les Libertés civiques ; « *Corruption Perception Index (CPI), 2024* » classait le pays 162ème sur 182 pays en matière de corruption ; « *Africa CEO Forum, 2020* » classait le Burundi dernier pays en matière d'Attractivité aux Investisseurs[15].

Ces différents rapports épinglent clairement les grands défis qui se dressaient au Burundi à la veille des élections de 2025. Ces défis persistants jusqu'aujourd'hui après les élections se résumeraient en un seul : **les déficits de la Gouvernance globale, c'est-à-dire politique, économique et sociale.**

Déjà le premier grand problème posé par les résultats des élections de 2025, rappelons-le, est d'ordre politique en rapport avec la démocratie. En effet, **l'écrasante « victoire » du CNDD-FDD ne laisse à l'opposition plus de place pour une expression institutionnelle. L'espace d'expression des libertés politiques s'est considérablement réduit**. **Ni les partis politiques de l'opposition, ni les organisations de la société civile véritablement indépendantes ne pourraient trouver de lieux de libre engagement citoyen.** Le risque est que ces acteurs pourraient être tentés de recourir à des voies de **violence**.

Effectivement, le pays faisait face à une **maturation d'un système politique autoritaire monopartisan renforcé par l'irruption et le contrôle des pouvoirs par les militaires. Or, les pouvoirs autoritaires militarisés n'ont jamais accepté la démocratie, encore moins l'alternance démocratique et la libre expression**. Si bien que l'on pouvait s'attendre à ce que l**es élections de 2025 et 2027 soient le théâtre de cet affrontement entre deux cultures politiques. : l'une civile d'essence démocratique fondée sur la tolérance, et l'autre militaro-civile d'une certaine oligarchie militaro-civile du CNDD-FDD fondée sur la protection des intérêts par la violence et le refus de l'alternance.**

[14] Ibrahim Index of Africa Governance, 2004

[15] In André Nikwigize, « Burundi. Les crises existentielles de l'Etat », in burundidaily.net/post/y-a-t-il-.., 21/11/2024

Cette oligarchie bénéficie de soutien d'une masse de gens bernés par l'historique clivage ethno-politique jouant sur les passions, les sentiments émotionnels des mémoires blessées.

Le deuxième grand problème à forts enjeux politiques, économiques et sociaux est relatif à la bonne gouvernance économique. Il s'agit du problème de la **corruption.**

Selon l'ONG internationale « Transparency International », le Burundi était classé en 2019, 165ème sur 180 pays et 2ème pays le plus corrompu en Afrique de l'Est[16]. Fin 2023, la même organisation constatait que le pays n'avait avancé que de 3 points (et ce depuis 2022) passant de 20 points/100 et se plaçant à la 162ème place sur 180 pays[17].Quant à l'Organisation de Lutte contre les Malversations économiques (OLUCOME), ONG locale, la corruption touche plus particulièrement le secteur des marchés publics où des autorités publiques se livrent à du favoritisme et des trafics d'influence[18]. Lors de la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption et les malversations économiques le 11 juillet 2023, OLUCOME concluait que « *Le niveau du Burundi a sensiblement chuté en matière de Lutte contre la corruption* » en faisant constater qu'en 2022, le pays occupait la 171ème place sur 180 pays avec seulement 17%[19].

Si le phénomène de la corruption sévit depuis longtemps au Burundi, il explose avec la crise de 2015. **L'impunité des crimes, la crise de l'autorité de l'État, le manque d'indépendance de la justice, etc. ont encouragé les** corrompus et corrupteurs. **Mais ce qui est nouveau entre 2015 et 2020, c'est la forte criminalisation économico-financière de l'État**.

Sous le prétexte de faire vivre un Etat privé de ressources extérieures, le Gouvernement et le parti au pouvoir ont cru bon de **compter sur les apports financiers de groupes de commerçants qui en contrepartie bénéficiaient des largesses énormes et illégales dans les domaines des marchés publics et des monopoles divers dans l'importation, l'exportation et la commercialisation des produits d'intérêt stratégique pour le pays** (pétrole, intrants agricoles, matériaux de construction, médicaments, devises, etc.). L'autre nouveauté fut ensuite **la pénétration par les généraux et les hautes autorités politiques et administratives du secteur économique et financier, créant ainsi une jonction entre État et mafieux**. Pendant ce temps, la paupérisation croissante a condamné les fonctionnaires à tous les niveaux à « monnayer » les services publics, y compris l'accès à l'emploi.

Combinée avec les menaces de violences extrêmes, cette paupérisation a eu pour effet de casser le ressort de la naissante classe moyenne, habituel berceau de l'opposition. Cela a condamné les forces sociales (syndicats, organisations de la société civile, médias, cadres

[16] https://www.yaga-Burundi.com/2020, 30/7/2020
[17] Transparency International, Rapport 2023
[18] OLUCOME, Lettre au Président de la République, 3/7/2020
[19] Journal Iwacu du 22 novembre 2023 ; OLUCOME/UNCA-Coalition ; Rapport de la Société civile sur la mise en œuvre du Chap.II (Prévention) et du Chap.V (Recouvrement d'avoir) de la Convention des Nations Unies contre la Corruption au Burundi, sd, fin 2023.

de professions libérales) au silence, à la « disciplinarisation » ou à la « caporalisation », et pire à l'allégeance/obéissance verticale envers le pouvoir.

Aujourd'hui à la veille et au lendemain des élections de 2025, même si le Gouvernement Evariste NDAYISHIMIYE déclare à plusieurs reprises vouloir livrer une « guerre » contre la corruption et que des gestes concrets aient été posés (avec l'emprisonnement du Général BUNYONI, limogeage de certains hautes autorités de l'Etat, nombreux discours de dénonciation publique des corrompus, etc.), **le problème reste entier étant donné que le phénomène gangrène tous les maillons de l'administration et surtout des sphères du parti au pouvoir et des « grands barons » qui financent le parti et les personnalités politiques, civiles et militaires**. Enfin, la corruption entretient des relations conflictuelles au sein de la société politique et surtout constitue **un des principaux facteurs dissuasifs contre l'entrée des investissements surtout étrangers** dont le pays a pourtant grandement besoin pour relancer son économie ou financer la Vision « Burundi pays émergent en 2040, pays développé en 2060 »[20].

La conséquence immédiate est que le pays se trouve dans une **situation socio-économique très difficile et les énormes déficits de l'Etat et son inefficience face aux demandes pressantes des gouvernés en rapport avec les besoins de base ont pour effet de créer une panique chez les gouvernants qui vont alors sans doute renforcer les mécanismes d'auto-défense et d'autoprotection contre tout changement dont les fraudes massives aux élections dont ils ont été accusés lors de ces élections de 2025.**

Somme toute, à la veille et au lendemain des élections de 2025, le Burundi fait face à quatre crises majeures mais intimement liées : Une crise de l'État-Nation ; Un État criminalisé ; un État inefficace sur le plan socio-économique ; une crise de gouvernance. Ces trois crises combinées constituent un énorme potentiel pour empêcher la libre expression démocratique. Les détenteurs du pouvoir sont fortement tentés par la conservation de l'ordre existant tandis que l'opposition veut absolument le changement. Le risque d'affrontement violent est immense.

[20] En rappelant que le Gouvernement organise début décembre 2024 à Bujumbura une Table ronde des Partenaires étrangers afin de financer le GAP de cette vision. 2040 – 2060.

➢ Conclusion

L'un des grands enjeux des élections de 2025, c'était le changement qualitatif et quantitatif en matière de Gouvernance globale.

Sur le plan de la **Gouvernance politique et institutionnelle, nous devons d'abord faire remarquer que les élections au Burundi sont encore déterminées plus par des choix émotionnels et sentimentaux (mais avec une rationalité en valeur relative) que par des choix rationnels fondés sur des projets de gouvernement ou par l'efficience avérée des dirigeants.** Le premier chapitre consacré à l'analyse des éléments généraux qui influencent le vote l'aura suffisamment montré.

Sur le même plan, et si nous le considérons comme l'infrastructure, il s'agissait de favoriser l'émergence de nouvelles élites à **nouvelle culture de gestion de l'Etat en tant que chose publique et commune**. Il s'agit également **de sortir d'un système autoritaire, exclusionnaire, monopartisan et militarisé où mandarins non élus (militaires et policiers) contrôleraient une vie politique supposée être multipartiste dont les acteurs doivent être l'émanation du peuple souverain**.

Pour arriver à ces deux premiers objectifs, les élections devaient être libres, sincères et transparentes, conduites dans le cadre de modes de scrutin bien pensés de manière à faire émerger de nouvelles élites compétentes pour transformer le système[21]. C'est cela qui aurait rendu possible le dépassement des considérations d'origines sociales et ethno-politiques dans la sélection des dirigeants. Il s'agissait enfin de **favoriser le triomphe des idées et des options stratégiques porteuses d'objectifs destinés à en finir avec l'impunité des crimes afin que triomphe enfin l'Etat de droit.**

Sur le plan de la **Gouvernance économique et sociale**, les élections de 2025 devaient viser la victoire des tenants de la Bonne Gouvernance économique. Les résultats des élections devaient sanctionner fort négativement la corruption et les malversations économiques. Ces maux sont la cause d'éventuelles violences qui pourraient s'exprimer si la volonté de changement démocratique était court-circuitée. **C'est à cette condition que l'Etat retrouverait son monopole de la violence physique légitime, son monopole fiscal et sa souveraineté ; ce qui lui rendra les capacités régulatrices, extractives, distributives et responsives, par conséquent son efficience socio-économique et sa légitimité**. L'instauration de la Bonne Gouvernance est par ailleurs un des facteurs qui pourraient favoriser la venue des investisseurs étrangers mais aussi la confiance des partenaires au développement.

Sur le plan des **relations régionales et internationales**, une bonne Gouvernance globale favorisant l'arrivée d'une nouvelle élite avec une nouvelle culture, aurait permis de sortir du dérivatif de l'idéologie populiste ethno-nationaliste qui pourrit les bonnes relations en Afrique des Grands Lacs en même temps qu'elle rendrait au pays sa confiance aux yeux des

[21] Le mode de scrutin des listes bloquées à la représentation proportionnelle n'est qu'une extraordinaire modalité pour perpétuer l'ordre existant.

partenaires au développement. Ceux-ci auraient été ainsi encouragés à reprendre leur coopération intégrale.

Tous ces espoirs nourris n'ont pas été assouvis par les élections de 2025. Or, sans bonne gouvernance globale favorisant une cohésion sociopolitique interne et sans bonnes relations au double niveau régional et international, le financement et la réussite de la « vision 2040 – 2060 » seront impossibles.

➢ Recommandations

❖ Aux Acteurs politiques étatiques et non étatiques

1. *Un retour avec amélioration de l'Accord d'Arusha qui avait permis l'amorce significative du processus d'inclusion et don de pacification ou de stabilisation du système politique. Sans cette stabilisation, aucun développement socio-économique ne peut être pensé. La philosophie consociative qu'elle portait permettait ensuite un brassage, un renouvellement et une assimilation réciproque des élites, ce qui avait entre autres impacts la réduction des phénomènes d'oligarchisation et de militarisation du système politique qui ont piégé la démocratie.*

2. *Prendre conscience des conséquences qui peuvent découler de la forte concentration des pouvoirs et prendre des mesures qui permettraient d'éviter la rupture entre élites politiques et masses en promouvant et en organisant des cadres de dialogue ouverts, et s'il le faut, en obligeant les acteurs politiques à tous les niveaux à dialoguer sur le nouveau pacte en matière de Bonne Gouvernance globale et ensuite négocier sur les termes applicables. Ce dialogue et ces négociations seraient une condition pour éviter un affrontement violent prévisible. Ils devraient être un des préalables pour la sortie d'une si longue crise qui aujourd'hui risquerait d'opposer par-delà les composantes ethno-politiques, les élites oligarchisées et corrompues d'un côté contre les masses paupérisées de l'autre.*

3. *En cas de tendance avérée à l'érection d'un système politique monopolististique et exclusionnaire, les partis de l'opposition devraient penser une organisation commune de nature à proposer au pays une alternative politique.*

❖ Aux partenaires du Burundi

1. *Prendre conscience des défis et des risques que le Burundi encourt avec un système politique érigé à la suite de l'exclusion institutionnelle des autres acteurs politiques nationaux et agir en conséquence. La première des stratégies consisterait à documenter certains indicateurs de cette concentration monopolistique du pouvoir en*

particulier les violations des Droits et libertés fondamentaux tels que prévus par la Constitution.

2. *Dans cette perspective, les PTF devraient appuyer vigoureusement les organisations de la Société civile et s'il le faut, mener des actions conduisant à la structuration de nouvelles organisations.*

❖ **Aux Organisations de la société civile**

1. *La première conséquence de la concentration monopolistique des pouvoirs étant la restriction de l'espace de son expression, la Société civile doit plus que jamais se battre sur le terrain de la documentation des indicateurs de ces violations des Droits et libertés individuels et collectifs en général. Elle doit donc adopter des stratégies conséquentes pour veiller à la protection des libertés et droits humains.*

2. *Les organisations de la Société civile devraient se renforcer, se refonder et même se restructurer afin de relever plus qu'avant les défis du temps présent.*

Bibliographie

1. Ex Collectif, *Rapport conjoint de la société civile burundaise au terme de 100 jours du régime du Président Evariste Ndayishimiye*, 41 p., 28/9/2020 :
2. Collectif des organisations de la Société civile, *Déclaration des Organisations de la Société civile burundaise après 100 premiers jours du mandat du Président Evariste Ndayishimi*ye, 2 p., 28/9/2020
3. FIDH, Burundi : *Poursuite de harcèlement judiciaire contre 12 DDH, 5/2/2020* ;
4. FIDH, *Nouveau Gouvernement au Burundi : les espoirs d'ouverture politique et de lutte contre l'impunité assombris, 30/6/2020*
5. Human Rights Watch, Rapports du 31 mars, 1er avril, 4 avril 2020 (https://t.co/ITo5Wolyez, https://t.co/P35h7/cc5M@StateAfrique;
6. HRW, « Justice pour les violations des droits reste essentielle au Burundi », 23 septembre 2020 ;
7. Amsesty International, « 10 choses que le nouveau du Burundi peut faire pour améliorer la situation des droits de l'homme », 11 août 2020 ; etc.
8. Radios : Isanganiro, RPA, Inzamba
9. Journal Iwacu.
10. FOCODE, *Déclaration du FOCODE à l'occasion de la Journée Internationale des victimes des disparitions forcées*, 30 août 2024
11. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi, A/HRC/45/32, date de publication 17 septembre 2020
12. Rapporteur Spécial des Nations pour les Droits de l'Homme au Burundi, Rapport, 4 novembre 2024
13. OCDE DAC CRS – https://stats.oecd.org
14. Banque Mondiale au Burundi *; banque mondiale.org/fr/country/burundi/overview* ; mis à jour le 10/10/2024
15. Banque Mondiale, *Rapport 2024, Burundi. Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale.*
16. Rapport de l'OHCDH de juillet 2017.
17. ACAT, *Rapport sur le monitoring des violations et atteintes aux Droits de l'Homme commises au Burundi recensé pour juillet 2025*
18. FIDH, *Rapport mondial 2025 Burundi : Evènements de 2024.*
19. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi, A/HRC/45/32, date de publication 17 septembre 2020
20. https://WWW.iwacu-burundi.org/rapport-au-vitriol.gitega-voit-rouge/
21. Guichaoua A. dir., *Réfugiés, Déplacés et Dispersés en Afrique centrale et orientale* ; Paris, Karhala, 2004
22. Eisenstadt S.*Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism* ;Beverly Hills, Sage Publication, 1973.
23. Médard J.-F., dir., *Etats d'Afrique noire. Formations, Mécanismes et Crise*, Paris, Karthala, 1991 ;

24. Nimubona julien, « Le masque ethnique du clientélisme au Burundi », in DARBON D., dir., *Mélangues en hommage à Jena-François Médard*, Bordeaux, IEP,2009
25. Nimubona Julien, « De l'accord d'Arusha aux élections de 2005 : le processus de paix au Burundi. Entre Espoirs et inquiétudes », in Remacle, Eric, Rosoux, Valérie, Saur, Léon, L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la paix ? Bruxelle, Peter Lang, 20à7, pp. 63-93 ;
26. Nimubona, Julien, « Citoyenneté et représentations ethniques : perspectives pour la démocratisation en Afrique des Grands Lacs », in Rutembesa, Faustin, Semujanga, Josias, Shyaka, Anastase, *Op cit*., pp. 185-205
27. Chrétien J.-P., *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000 ;
28. Rosoux, V., « La gestion du passé au Rwanda. Ambivalences et poids du silence », in Remacle, Eric, Rosoux, Valérie, Saur, Léon, *L'Afrique des Grands Lacs : Des conflits à la paix ?* Bruxelles, Peter Lang, 2007, pp. 97-118
29. Ibrahim Index of Africa Governance, 2004
30. André Nikwigize, « Burundi. Les crises existentielles de l'Etat », in burundidaily.net/post/y-a-t-il-.., 21/11/2024
31. ttps://www.yaga-Burundi.com/2020, 30/7/2020
32. Transparency International, *Rapport 2023*
33. OLUCOME, *Lettre au Président de la République*, 3/7/2020
34. Journal Iwacu du 22 novembre 2023 ;
35. OLUCOME/UNCA-Coalition ; *Rapport de la Société civile sur la mise en œuvre du Chap.II (Prévention) et du Chap.V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention des Nations Unies contre la Corruption au Burundi,* sd, fin 2023. Michels R., *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques dans les démocrati*es ; Paris, Flammarion, 1971
36. OLUCOME, "Envolée des prix, les Burundais dans le désarroi", in Journal Iwacu, 26/11/2024.
37. Acemoglu D., Robinson, JA, *Economic origins of dictatorshih and democracy,* Cambridge University Press, 2006
38. Plusieurs entretiens avec divers acteurs politiques et de la société civile
39. Discours des acteurs politiques en campagne électorale : Médiathèque RTNB